



Contrat d'engagement mutuel

(Champignons de Paris)

2019-2020

Entre le Producteur, Gianni CODORO

Résidant 3, Lieu-dit Pellebouc, 33350 MERIGNAS ,

D'une part,

Et l'Amapien/ne :

Téléphone :

D'autre part.

Ils s'engagent du 01/10/2019 au 31/12/2019 correspondant à 3 livraisons :

- A respecter la **Charte de l'AMAP** à laquelle ils ont adhéree
- A fournir, pour le producteur et à recevoir, en réglant sa part de la production en avance, pour l'Amapien/ne au centre socio-culturel d'Arzac, les quantités sélectionnées ci-dessous pour un montant total de

Produit	Prix	Quantité	Total par livraison
Champignons de Paris	5 euros/kgkg x5=.....euros

Règlement :

Versement de 3 chèques d'un montant deeuros chacun.

Les chèques sont remis au coordinateur responsable du contrat, Valérie Garenne au moment de la signature. Ils sont datés du jour et libellés à l'ordre du producteur, Gianni Codoro.

En cas d'absence pour une distribution, il est à la charge de l'Amapien/ne d'organiser le retrait de son panier.

Dans le cas contraire, le panier ne sera pas remboursé.

Date et signature de l'Amapien/ne Date et signature du producteur



Reçu contrat

(Champignons de Paris)

2019-2020

Conservé par l'Amapien.ne

Valérie Garenne, coordinatrice du contrat Champignons de Paris, atteste avoir reçu de Mme/M , 3 chèques établis à l'ordre de Mr Codoro pour un montant total de€ TTC.

N° de chèque(s) et banque :

.....

Date et signature du coordinateur :

Dates de livraison : 09/10/2019, 13/11/2019, 11/12/2019, (Ces dates pourront être modifiées éventuellement en fonction d'éléments pouvant interférer sur la production)

Lieu et heures de livraison : Centre Socioculturel Arts et Loisirs, avenue de la Chapelle Sainte Bernadette, 33700 Mérignac; aux dates ci-dessus entre 18H et 19H

Vos contacts pour la saison : Valérie Garenne valoiseau@hotmail.fr
Tel : 06 62 11 69 28